



Grenoble, le 23 septembre 2014

Monsieur **Eric PIOLLE**
Maire de Grenoble
11, boulevard Jean-Pain
38000 GRENOBLE

Association agréée
dans le cadre national
au titre des articles
L.141-1 et suivants
du Code de l'environnement
et agréée par le ministère
de la Justice au titre
de l'article 54,1°
de la loi n° 71-1130
du 31 décembre 1971

Lettre déposée en mairie

Objet : pollution engendrée par les débordements de l'affichage publicitaire et violation du code de l'environnement à Grenoble.

Demande de rendez-vous.

Monsieur le Maire, cher Monsieur,

Comme vous le savez, Paysages de France est, depuis sa création en 1992 et tout particulièrement depuis la dernière décennie, le seul véritable acteur associatif, au niveau national comme au niveau local, qui lutte aussi bien contre les débordements de l'affichage publicitaire qu'en faveur du respect des dispositions fixées par le code de l'environnement en la matière.

L'action déterminée conduite par Paysages de France, les résultats, parfois considérables, que notre association a obtenus, en particulier sur le plan judiciaire, son expertise – qu'elle a mise notamment au service du « Grenelle de l'affichage » (il est vrai en partie vainement du fait des pressions exercées par certains et de la complaisance dont ont bénéficié les auteurs de ces dernières au plus haut niveau de l'État) – la pertinence de ses suggestions et des mesures techniques qu'elle propose, dont certaines relèvent du simple bon sens et sont donc susceptibles de faire aisément l'unanimité, font d'elle, dans le domaine précité, un interlocuteur incontournable.

À l'occasion des élections municipales de mars 2014, votre équipe de campagne a apporté un soutien très direct aux initiatives de Paysages de France à Grenoble, non seulement en annonçant l'opération conduite le 28 février 2014 le long du boulevard Jean-Pain, mais en participant à cette dernière, opération au cours de laquelle des panneaux publicitaires ont été recouverts, d'une part pour dénoncer l'atteinte qu'ils portent à l'environnement, d'une autre part pour rappeler que la plupart de ceux qui sont actuellement implantés sur le domaine public violent les dispositions, pourtant parfaitement claires, de l'article R. 581-47 ensemble l'article R. 581-42 du code de l'environnement (cf. le tract distribué au cours de la manifestation).

Or, et alors même que l'engagement n° 15 du programme de votre équipe annonce que « *l'espace public [sera] progressivement libéré de la publicité* », près de six mois après votre élection, non seulement la situation n'a en rien évolué, mais les dispositions découlant des articles précités continuent à être violées en toute impunité et de façon ostentatoire jusque devant la mairie de Grenoble.

Certes, l'association comprend très bien que tout ne peut pas changer du jour au lendemain, raison pour laquelle elle a attendu six mois avant de se manifester auprès de vous. Rien ne peut justifier en revanche que ce qui relève de la simple application de la réglementation en vigueur n'ait pas fait d'ores et déjà l'objet des mesures nécessaires, ceci d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence du code de l'environnement !

5, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 03 23 75
Tc : 04 69 96 30 77
contact@paysagesdefrance.org
<http://paysagesdefrance.org>

Alors que la publicité envahit de plus en plus et sans frein l'espace public grenoblois le long des réseaux de transport en commun, alors que, du fait d'une décision honteuse de la municipalité précédente, des panneaux scellés au sol de grand format sont installés le long de tous les axes les plus parcourus, alors que la publicité sur mobilier urbain peut atteindre à Grenoble une surface de 400 % supérieure au maximum autorisé par le règlement de Paris – et cela jusque dans la ZPPAUP (devenue AVAP) dont la logique a été scandaleusement inversée – alors que le règlement de publicité de Grenoble a instauré un régime qui, plutôt que de faire bénéficier tous les administrés d'un même niveau de protection de leur cadre de vie, va exactement à l'encontre du principe d'équité en imposant davantage de panneaux et de plus grand format dans les quartiers les moins centraux et les moins favorisés, il apparaît désormais urgent, eu égard également à certaine échéance concernant le mobilier urbain, que nous puissions échanger sur la question de l'affichage publicitaire.

Tous les regards sont aujourd'hui tournés vers Grenoble pour savoir ce que va faire le premier maire écologiste d'une grande ville de France. Et comme vous le savez, le siège de Paysages de France est à Grenoble, dans des bâtiments appartenant à la Ville de Grenoble.

L'enjeu est donc considérable.

Il l'est d'autant plus que tout signal négatif, tout recul par rapport à l'engagement donné seraient immédiatement mis en avant par les afficheurs, lesquels pourraient alors se prévaloir d'une caution sans pareil.

Je suis à votre disposition pour que puisse être fixée, dans les semaines prochaines, une date qui puisse convenir à chacun.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.



Pierre-Jean DELAHOUSSE,
Président